

Vélo en ville, la sécurité passe par le bon équipement



La route est un espace qui se partage, ce qui implique un respect mutuel de la part de ses usagers. C'est pourquoi le cycliste, tout comme l'automobiliste, se doit d'appliquer les règles du Code de la route, qui garantissent sa sécurité et celle des autres. De plus, en cas d'infraction à ces règles, vous êtes passible d'une amende.

Choisir de pédaler pour aller à l'école ou au bureau, c'est une excellente décision mais qui nécessite un vélo bien équipé :

- Tout d'abord, renoncez au VTT et roulez avec un vrai vélo de ville. Vous apprécierez les garde-boue qui évitent les éclaboussures et le porte-bagages qui vous permettra d'y installer cartable ou sac de travail, évitant ainsi les déséquilibres dus à un poids trop lourd.
- Vérifiez ensuite que votre engin est doté de tous les équipements obligatoires. Non seulement parce que vous seriez passible d'une contravention (11 euros) mais aussi parce qu'ils sont indispensables à votre sécurité.
- L'éclairage doit être constitué d'un phare blanc ou jaune à l'avant et d'un feu rouge à l'arrière. Fonctionnant sur pile ou sur dynamo, ces lumières doivent être allumées dès que le jour baisse. Le dispositif est complété par des catadioptres ou réflecteurs de couleurs différentes afin d'assurer une visibilité de jour comme de nuit : blanc à l'avant, rouge à l'arrière et orange sur les côtés (roues et pédales).
- Les freins, avant et arrière, doivent être en parfait état de marche. Il convient de surveiller la tension des câbles, la position des leviers de freins, l'usure des patins.
- L'avertisseur sonore, timbre ou grelot, doit pouvoir être entendu à 50 mètres au moins.
- Bien que facultatif, l'écarteur de danger est également recommandé car il incite les automobilistes à se tenir à une distance respectable lorsqu'ils vous doublent.
- N'oubliez pas de vérifier régulièrement l'état de la pression de vos pneus, la propreté de toutes les surfaces d'éclairage, la bonne hauteur de votre selle, tous ces éléments contribuant à votre sécurité.
- Songez enfin à vous équiper d'une tenue protectrice composée d'un casque et d'un gilet de haute visibilité.